



# PROCES-VERBAL

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2025

## **Procès -Verbal - Réunion du 04 avril 2025**

**Etaient présents :** François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Norbert FLACONÈCHE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES.

**Absents excusés :**

Yannick MONTAGNÉ, ayant donné pouvoir à Nathalie DEVIMES.

Vincent LAGARRIGUE, ayant donné pouvoir à Catherine MORIN.

**Absente :** Laurence MARY.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

### **I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 février 2025 :**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

### **II. Délibérations : Budget de la Commune 2025**

II-I - Délibération – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Quatre taxes sont concernées : le foncier bâti, le foncier non bâti, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et la CFE (pour les entreprises)

Le Maire, François REYMANN, propose, comme en 2024, de ne pas modifier les taux de ces différentes taxes.

Après échanges, la délibération est adoptée à l'unanimité.

II-II - Délibération - Vote du budget prévisionnel 2025

Budget de fonctionnement : 215 345,77 euros

Budget d'investissement : 199 529,99 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-III – Délibération : Extension de la carrière de Cénevières

Le Maire, présente l'avis d'enquête publique relative au renouvellement et à l'extension d'une carrière située au lieu-dit « Pech d'Anjou » sur la commune de Cénevières.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **III – Informations et discussions**

Le Maire présente la consultation de la Préfecture du Lot sur le document-cadre établi par la Chambre d'Agriculture du Lot et relatif aux installations de production d'énergie photovoltaïque au sol compatibles avec l'exercice d'une activité agricole.

La Préfecture demande aux communes de se positionner sur le projet.

Après avoir pris connaissance des territoires référencés pour Lugagnac dans le document-cadre, les élus émettent à l'unanimité un avis défavorable

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal sera fixée prochainement.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

François REYMANN

Catherine MORIN